

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation
Impasse de la Fontaine Sainte-Marguerite
Le samedi 17 Juin 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur l'impasse de la fontaine Sainte-Marguerite, pendant la soirée « Voyage en coulée vert », concerts organisés par la commune de Saint-Quay-perros, le samedi 17 Juin 2023.

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur l'impasse de la Fontaine Sainte-Marguerite, lors des festivités du 17 Juin 2023

Article 2 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par les Services Techniques municipaux, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 17 Juin 2023

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les Services Techniques de Saint-Quay-Perros

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 14 Juin 2023

LE BOZEC Marcel

Adjoint aux Travaux



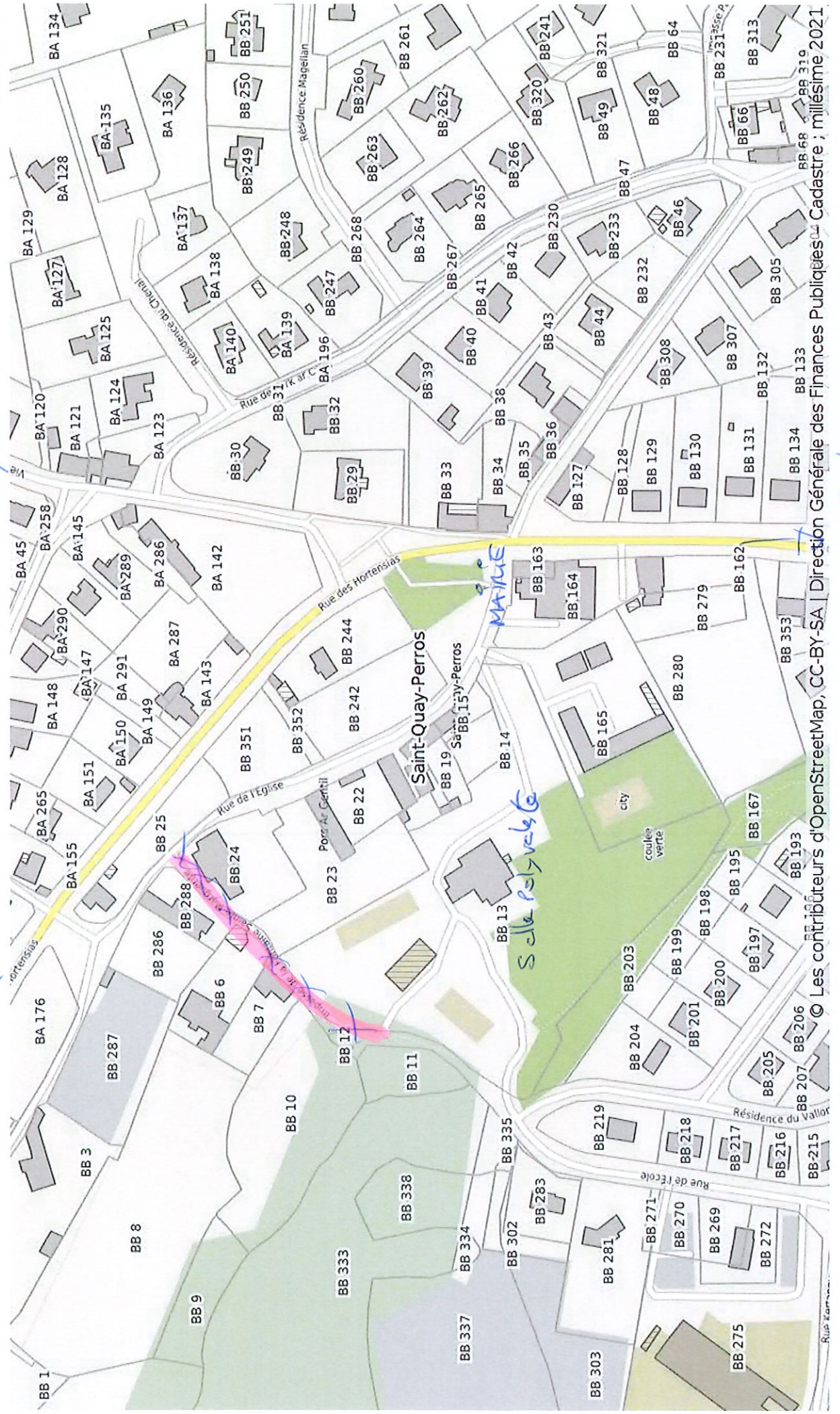
Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14 Juin 2023



22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le cadastre à deux pas de la mer

Perros-Guirec

Perros-Guirec



MAYRÉ

Salle polyvalente

UNION